

L'Europe investit dans les zones rurales

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR : FEADER 2015

a) Descriptif succinct du projet

Cet appel à projet permet de créer, d'améliorer, de normaliser ou d'entretenir des équipements de défense contre l'incendie selon les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne des équipements prioritaires.

Les ouvrages concernés sont :

- des zones d'appui,
- des pistes D.F.C.I.

La pérennité des axes stratégiques s'inscrit également dans ce projet par la mise en œuvre de procédures de Servitudes D.F.C.I.

L'appel à propositions concerne les travaux de la programmation DFCE 2015 :

- 12,5 hectares de débroussailllements complémentaires (création de tronçons d'axes stratégiques manquants),
- 230 hectares d'entretien d'ouvrages D.F.C.I. existants et classés prioritaires ;
- 2,56 kilomètres d'entretien de pistes ;
- 4,00 kilomètres de création de pistes ;
- Servitude/Géomètre/Maîtrise d'œuvre/Etudes Préalables pour 15 % du montant des travaux) ;

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt ;
- Diminue le risque de propagation de feux de forêts ;

c) Objectifs poursuivis

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Var (PDPFCI) approuvé par arrêté du 29 décembre 2008** comme il est stipulé dans le règlement CEE n° 2158/92 du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts contre les incendies.

Le Massif des Maures est classé zone très sensible par rapport aux risques des incendies de forêt. Les incendies, par leur ampleur, leur fréquence ou leurs conséquences risquent de compromettre la sécurité publique ou de dégrader les sols et les peuplements forestiers. Le Risque Moyen Annuel (RMA) est très élevé, entre 5 et 10 fois plus fort que sur les autres massifs du département. Le délai moyen entre deux incendies est estimé entre 12 et 25 ans.

Le massif des Maures est un massif au relief très tourmenté, le taux de couverture forestière est estimé à 69% de la superficie totale (Source : données CRIGE-PACA 1999). Le cœur du Massif est constitué de vastes forêts, l'activité humaine est localisée sur la périphérie du Massif.

La principale mission du Service Forêt est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le territoire de la Communauté de Communes est façonné par des zones agricoles dédiées à la vigne qui servent d'ancrage agricole pour la DFCE, la persistance d'activités traditionnelles comme l'exploitation des pinèdes, l'entretien des châtaigneraies et des suberaies qui viennent en appui de la DFCE, le redéploiement du sylvopastoralisme, le tourisme « vert » et le tourisme de masse sur la frange littorale.

Résultats attendus : Tenir la périodicité d'entretien des ouvrages de D.F.C.I du PIDAF à 4 ans.

Montant des travaux : 338 750,19 €

Montant du financement de l'Union Européenne : 129 126 €